

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1891

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un modèle typiquement suisse et ignoré chez nos voisins, serait un véritable bond en arrière, une destruction partielle du pouvoir de l'autorité de la concurrence.

En revanche, la réforme propose quelques innovations constructives. Une collaboration avec les autorités étrangères de la concurrence, en première ligne avec l'Union européenne, devrait permettre un échange d'informations qui simplifierait le travail en Suisse, notamment lorsqu'il s'agit du contrôle des fusions transnationales.

La réforme offre aussi un sucre aux organisations de consommateurs. Actuellement, seules les entreprises concurrentes peuvent se plaindre des effets d'un cartel. Le projet propose d'ouvrir ce droit aux consommateurs. La FRC salue ce pas dans la bonne direction. Mais elle y voit plutôt une mesure alibi. Pour agir, le consommateur devrait apporter la preuve que ses intérêts économiques ont été lésés, ce qui est loin d'être aisé. Au lieu d'accorder ce droit aux consommateurs individuels, il faudrait permettre aux

organisations de consommateurs d'agir directement, comme c'est le cas dans la loi fédérale sur la concurrence déloyale.

La procédure de consultation est maintenant achevée. On verra, à la lecture du projet rédigé sous le contrôle du nouveau chef du département de l'économie, quel est le poids respectif des lobbies. Mais gageons qu'économiesuisse ne se fait guère de souci sur le résultat des courses.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1891#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/3853.pdf>
3. <http://www.ejpd.admin.ch/content/dam/data/migration/rechtsgrundlagen/gesetzgebung/asylg-aug/gegenv-ausschaffungsinit/bot-ausschaffungsinitiative-f.pdf>
4. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2006/869.pdf>
5. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a123a.html>
6. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a5.html>
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/10303>
8. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a196.html>
9. <http://www.alpine-initiative.ch/f/Themes.asp>
10. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/251/index.html>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/10029>
12. <http://www.domainepublic.ch/articles/10332>
13. <http://www.seco.admin.ch/themen/02860/04210/index.html?lang=fr>
14. http://www.economiesuisse.ch/web/fr/actualites/webnews/Pages/Droit-des-cartels_11-2010.aspx
15. <http://www.frc.ch/pages.php?id=915>
16. http://www.sgb.ch/uploaded/Vernehmlassungen/101115d_DL_VL_Revision_Kartellgesetz.pdf
17. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/8fdb3260-f1ca-11df-878b-8a16570a7ac3/Voulons-nous_s%C3%A9rieusement_affaiblir_la_politique_de_la_concurrence
18. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/251/a5.html>